

dodis.ch/38919

Proposition du Département de l'économie publique au Conseil fédéral¹

DÉSIGNATION D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE POUR L'INAUGURATION
DE L'EXPOSITION INDUSTRIELLE SUISSE DE SAO PAULO
ET DES VISITES DE COURTOISIE À BRASILIA

Berne, [21 septembre 1973]

Le Chef du DFEP² a eu l'occasion de renseigner le Conseil fédéral³ sur l'Exposition industrielle suisse qui sera présentée à Sao Paulo du 22 novembre au 2 décembre 1973⁴. D'une part, il s'agit là de la plus importante manifestation de ce genre organisée par la Suisse à l'étranger. D'autre part, le Brésil, pays dont l'économie progresse à un rythme très rapide et régulier, est de loin le princi-

1. *Proposition*: CH-BAR#E1004.1#1000/9#799*. Signée par E. Brugger.

2. *E. Brugger*.

3. *Cf. doc. 19*, dodis.ch/39607.

4. *Cf. le rapport de H. J. Halbheer du 5 décembre 1973*, CH-BAR#E7110#1984/70#168* (621).



pal partenaire économique de la Suisse en Amérique latine⁵. Aussi, le Conseil fédéral a-t-il déjà décidé de se faire représenter à l'inauguration de l'Expo Suïça par M. Hans Schaffner, ancien Président de la Confédération, qui a accepté ce mandat⁶.

M. Schaffner sera accompagné de son épouse. Feront partie de la délégation officielle, sous la conduite de M. H. Schaffner, M. l'Ambassadeur F. Rothenbühler, Délégué aux accords commerciaux, et M. E. H. Léchet, Chef de division, chargé des affaires économiques avec l'Amérique latine. Le Département politique fédéral a déjà donné son agrément à ce sujet⁷. Pour des raisons d'épargne, nous avons renoncé à faire figurer dans la délégation le Vice-Directeur de la Division du commerce⁸ responsable des questions de l'Office suisse d'expansion commerciale, d'expositions et de foires.

De son côté, l'OSEC constituera une délégation économique indépendante formée d'une quinzaine d'hommes d'affaires représentant les diverses branches de l'économie suisse⁹ et qui voyageront à leurs propres frais.

Fondés sur le programme établi par l'OSEC pour le déroulement de l'exposition¹⁰ et des manifestations connexes ainsi que sur les propositions de notre Ambassade à Brasilia¹¹, nous envisageons pour l'essentiel l'activité suivante pour la délégation officielle;

- Visites de courtoisie à Brasilia, probablement au Président du Brésil M. E. Garrastazu Medici, au ministre des Affaires étrangères¹², au Ministre des finances¹³ et au Ministre de l'industrie et du commerce¹⁴.
- Inauguration de l'Exposition et participation aux manifestations annexes (Chambre suisse du commerce et de l'industrie, colonie suisse, etc.).
- Visite de l'école suisse de Sao Paulo¹⁵.
- Visite d'une entreprise commune de Ciba-Geigy S. A. et Sandoz S. A. à Resende (Industria Quimica Resende S. A.).
- Contact avec des hommes d'affaires suisses de Rio de Janeiro.

Le séjour de la délégation au Brésil durera du 19 au 26 novembre.

Les travaux d'organisation de l'Exposition étant maintenant avancés, le moment paraît venu d'informer l'opinion publique du voyage officiel envisagé¹⁶. Les entreprises suisses intéressées sont déjà renseignées.

5. *Sur le développement des relations commerciales entre la Suisse et le Brésil, cf. DDS, vol. 24, doc. 113, dodis.ch/33260, en particulier note 4; DDS, vol. 25, doc. 50, dodis.ch/35839 et DDS, vol. 26, doc. 59, dodis.ch/38918, note 5.*

6. *Sur les activités des anciens conseillers fédéraux, cf. DDS, vol. 25, doc. 84, dodis.ch/35747.*

7. *Pour l'accord de M. Gelzer et E. Thalman, cf. la feuille de transmission du 7 septembre 1973 attachée au projet de proposition du 7 septembre 1973, doss. comme note 4.*

8. *H. Hofer.*

9. *Cf. la notice de l'OSEC du 10 septembre 1973, doss. comme note 4.*

10. *Pour le programme, cf. doss. comme note 4.*

11. *Cf. p. ex. la lettre de E. Stadelhofer à P. R. Jolles du 13 juillet 1973, cf. doss. comme note 4.*

12. *M. Gibson Barboza.*

13. *A. Delfim Netto.*

14. *M. V. Pratini de Moraes.*

15. *Cf. le rapport de R. Uzler du 11 octobre 1973, dodis.ch/39037.*

16. *Pour le communiqué de presse, cf. dodis.ch/38919.*

Les indemnités de voyage du Chef de la délégation (rubrique 103.201.04 «Délégations désignées par le Conseil fédéral») et de ses deux accompagnateurs (rubrique 703.301.01 «Débours» de la Division du commerce) ont été fixées par l'Administration fédérale des finances. M. Schaffner souhaite ne pas faire un si long voyage sans être accompagné de son épouse. L'Administration fédérale des finances ne voit pas la possibilité d'allouer à Madame Schaffner une indemnité et de couvrir ses frais de voyage, tandis que nous sommes d'avis que le Conseil fédéral devrait en prévoir la prise en charge par la Confédération.

Nous vous *proposons*:

- a) de prendre connaissance de ce qui précède et de l'approuver;
- b) de charger l'Administration fédérale des finances de prendre en charge également l'indemnité et les frais de voyage de Madame Schaffner.
- c) d'agréer la publication du communiqué ci-joint¹⁷.

17. La proposition a été acceptée sans modifications par le Conseil fédéral. Cf. le PVCF N° 1695 du 10 octobre 1973, dodis.ch/38919.